

## SAISON 2025-2026

Président : Pierrick Espinasse : 06.72.21.39.88  
Vice-président : Éric D'Oliveira-Rézende : 06.78.40.44.96  
Responsable parcours du Montat : Didier Le Goff : 07.66.82.77.43  
Trésorière : Elisabeth Duprat  
Secrétaire : Loriane Soubirou  
Entraîneurs Fédéraux : Thérèse et Michel Droui.  
Encadrants : Nelly et Éric D'Oliveira-Rézende, Lucas Duprat, Didier Le Goff, Laurent Peyron, Bernard Rousse, Pierrick et Stéphane Espinasse.



E-Mail: [arc\\_cahors@laposte.net](mailto:arc_cahors@laposte.net)

Site: [http://club.sportsregions.fr/arc\\_cahors](http://club.sportsregions.fr/arc_cahors)

**Lieu :** Gymnase Henri THAMIER (face à l'Archipel) 1<sup>er</sup> étage  
A partir du mois de mai et suivant le temps, les entraînements se feront au terrain extérieur situé route de Figeac en contrebas sur la droite avant les ateliers municipaux. En cas de pluie ils se feront au Gymnase Henry Thamier.

**Horaires :** Les horaires indiqués sont les horaires d'arrivée et de départ des archers de la salle et non pas de début et de fin de tir. Merci de bien les respecter.

### ADULTES :

Mardi de 17h30 à 20h : **initiation 17h30 - 20h00 maximum**

**Pendant cet horaire l'initiation est prioritaire. Elle se situera sur la moitié gauche de la salle et sera balisée. Elle sera ajustée chaque séance suivant le nombre d'archers présents en initiation. Les autres archers sont autorisés pendant cet horaire mais devront se conformer au rythme de l'initiation et à la place disponible.**

Mardi de 20h-21h30 : entraînement libre sauf 1<sup>er</sup> année d'initiation.

Vendredi de 17h30 à 19h45 : compétiteurs et archers confirmés au moins une année de pratique et ayant leur matériel.

Samedi de 14h30 à 16h30 : initiation et entraînement dans les mêmes conditions que les mardis.

### JEUNES à partir de 9 ans

Mercredi de 16h30 à 18h00

Samedi de 16h30 à 18h00

L'association étant gérée uniquement par des bénévoles, les entraîneurs et initiateurs peuvent varier suivant les jours et horaires.

### **Modalités d'inscription :**

**Possibilité de faire une séance d'essai.**

**Ensuite** vous devrez :

❖ **Pour tous** :

- Présenter à l'inscription le règlement intérieur signé sinon votre inscription ne sera pas prise en compte
- Fournir une adresse mail fiable (obligatoire sinon la licence FFTA sera adressée au club).

❖ **Bulletin d'adhésion** :

- Fiche FFTA demande d'adhésion dûment remplie + le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition, ou l'attestation de validité du questionnaire de santé.  
Le prix de la licence comprend l'assurance individuelle FFTA

❖ **Pour les mineurs** :

- Remplir l'autorisation parentale signée des 2 parents à télécharger sur le site du club
- Remplir la « fiche d'Intervention médicale ou chirurgicale » à télécharger sur le site du club

**Pour une prise en charge optimale des archers, veuillez préciser lors de l'inscription auprès du « bureau » tout problème physique ou psychologique (dans le respect du secret médical).**

**Toutes les inscriptions devront être régularisées au plus tard au 18 octobre.**

**Cotisations : Chèque ANCV, Chèques sport et Pass sport sont acceptés.**

**Licence FFTA, assurance et cotisation club**

**Jusqu'à U21 : 110 €**

**Pour les adultes : 130€**

**Personnes en situation de Handicap : 70 € adulte et 60 € jeunes sur présentation d'un justificatif de handicap de la MDPH**

**Licence découverte (à partir du 1er mars 2026) :**

**Jusqu'à U21 : 50€**

**Pour les adultes : 60€**

Conformément aux statuts du club et de la FFTA la licence est obligatoire pour **TOUS** les adhérents.

**Tarif famille** : réduction de 10€ par licence supplémentaire à partir de la 2ème  
Paiement possible en 2 ou 3 fois, n'hésitez pas à en discuter avec les responsables.

**Matériel pour la pratique du tir à l'arc :**

Pour tous, le matériel nécessaire est prêté moyennant un chèque de caution de 200€ qui n'est pas encaissé. Chaque archer emporte le matériel à son domicile et le rapporte sur chacun des cours auquel il participe. Le matériel devra être utilisé exclusivement dans l'enceinte du club. Il est formellement interdit de s'en servir chez soi. Il devra être rendu au club en fin d'année contre restitution du chèque de caution. Si le matériel complet n'est pas rendu, le chèque de caution sera encaissé.

**Pour tous chaussures de SPORT OBLIGATOIRE**

**Reprise des activités :**

Les entraînements et les séances d'initiation reprendront **au Gymnase Henri THAMIER**

**Pour les adultes et U18 accompagné d'un responsable légal le Mardi 9 Septembre.**

**Pour les jeunes le Mercredi 11 septembre de 16h30 à 18h00 :** les jeunes seront pris en charge par les entraîneurs et une petite information sera faite aux parents avant les inscriptions.

**Remarque :**

La **licence 2025** est valable jusqu'au **30 Septembre 2025**, pensez à renouveler votre licence avant le **1<sup>er</sup> Octobre 2025** pour pouvoir faire des compétitions et que vos scores soient validés pour la saison 2026.

**A noter :**

**L'Assemblée Générale du club aura lieu le  
Samedi 6 septembre 2025  
A 14h**

**A la Maison des Associations à CAHORS**

Retenez dès à présent cette date.